

République Française

Département du Bas-Rhin



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 février 2026 à 19h30

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 26 Conseillers présents : 21 (4 procurations)

L'an 2026, le 9 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 3 février 2026.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	Mme Séverine RAMSEYER
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	M. Frédéric BARTHE
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	Mme Elsa ESTREICHER
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric LACHMANN	M. Martin GUNDELACH
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Julie ROJDA	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOPF	M. Eric HELBLING	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Ellia FONTAINE	M. Richard BAUMERT

Membres absents excusés :

Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), Mme Sonja JEHL (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), M. Antony REIFF (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Caroline RUDOLF (procuration à Claude WEIL) et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des Services techniques.

DCM05/01/2026

Demande de subvention de Coup de Pouce à l'Illmatt

M. Bruno LEFEBVRE, Adjoint au Maire, présente le point.

L'association de BENFELD "Coup de Pouce à l'Illmatt" sollicite une subvention auprès de la commune afin de contribuer à l'achat de tables et bancs pour les activités événementiels de la Résidence de l'Illmatt avec les familles et résidents. Le coût total de cette opération d'achat s'élève à 4 537 € TTC, moins les subventions déjà reçues (2 000 € obtenus auprès de la CeA, et 680,54 € TTC auprès de la CCCE), soit un reste à charge pour l'association de 1 856,46 € TTC.



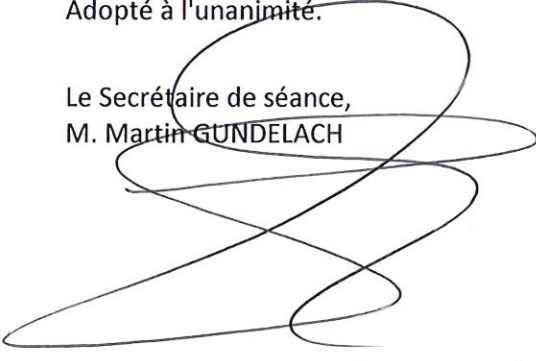
Entendu l'exposé de M. Bruno LEFEBVRE, Adjoint au Maire,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide :

- en vertu de la délibération n DCM16/03/2025 du 31 mars 2025 relative à l'attribution des subventions par la Commune (à hauteur de 15% sur le TTC) d'accorder une subvention de 680,55 € TTC à l'association Coup de Pouce à l'Ilmmatt pour l'achat des garnitures.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

